

LA GAZETTE

LE MAGAZINE 100% FAIT MAISON QUI VOUS INFORME

AVRIL 2024 - NUMÉRO 26



SOMMAIRE

ÉDITO
PAGE 2

MOBILISATIONS
PAGE 3

FLASH INFOS
PAGE 4-5

CHEMIN DE LUTTES
PAGE 6

**LES INSTANCES
EN BREF**
PAGE 7-8

BONUS
PAGE 9

BOÎTES À IDÉES
PAGE 10

ÉDITO

ENTENDONS-NOUS BIEN

Dans le bruit politique et médiatique assourdissant de ce début d'année, notre voix, celle que nous élevons pour défendre nos droits et nos conquies, doit résonner avec force et clarté. Mais cette voix, aussi énergique soit-elle, ne peut construire un dialogue fécond sans une écoute sincère des parties prenantes. Un principe sur lequel la CGT et la direction a eu l'occasion d'échanger à l'issue du dernier CSE (p. 7 et 8).

Dans les négociations sur la revalorisation des titres-restaurants (p. 4 et 5), l'employeur est resté sourd à nos alertes sur le pouvoir d'achat des agents. Par conséquent, la CGT a choisi de ne pas signer cet accord, mesquin et insuffisant.

Sur le plan des mobilisations de mars (p. 3), alors que l'enjeu des droits pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le sujet de nos salaires sont cruciaux, le nombre de grévistes est demeuré réduit. La surdité qui accueille désormais tous les mouvements sociaux aurait-elle pour conséquence d'émousser la détermination de certains d'entre nous ?

Pour renouer avec ses convictions, il est parfois utile de jeter un coup d'œil dans le rétro.

Dans notre rubrique historique "Chemin de luttes" (p. 6), nous célébrons le 80e anniversaire du Conseil National de la Résistance (CNR). Cette période de notre histoire nous rappelle que la lutte actuelle contre la marchandisation des services publics est un combat de longue haleine. Elle nous rappelle que cette lutte a déjà été victorieuse ! Le CNR nous a légué un héritage précieux, celui d'une société où la solidarité et le bien commun priment sur les intérêts financiers. Il nous a aussi légué le souvenir d'une victoire populaire à laquelle venir puiser motivation et forces nouvelles, chaque fois que cela est nécessaire.

Faire entendre sa voix dans le dialogue social n'est jamais inutile. Même lorsque cette voix semble un simple écho dans le vide, l'onde qu'elle provoque, lorsqu'elle est portée massivement et collectivement, finit toujours par exprimer sa puissance.

L'équipe éditoriale



Grève du 08 mars 24

Grand succès pour cette journée de mobilisation, fortement marquée par la présence de la jeunesse.

Le 8 mars marque la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Le but est de mettre au centre la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, dans la vie et dans la société.

RDV l'année prochaine !

À la CAF du Finistère, le taux de grévistes était de 27.83%.



Grève du 19 mars 24

Une nouvelle journée de grève et de mobilisations pour revendiquer des augmentations de salaires.

Le 15 mars, l'ensemble des fédérations des organismes sociaux a alerté le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités sur l'absence de date fixée pour les négociations annuelles obligatoires 2024.

2024 ne peut pas être une année blanche appauvrissant davantage les salariés de la Sécurité sociale.

La CGT revendique le point à **10 euros**.

À la CAF du Finistère, le taux de grévistes était de 17.44%. (3,8 % au niveau national Sécu et 23,28 à la CPAM 29)

Montreuil, le 13 mars 2024

Titres Restaurant

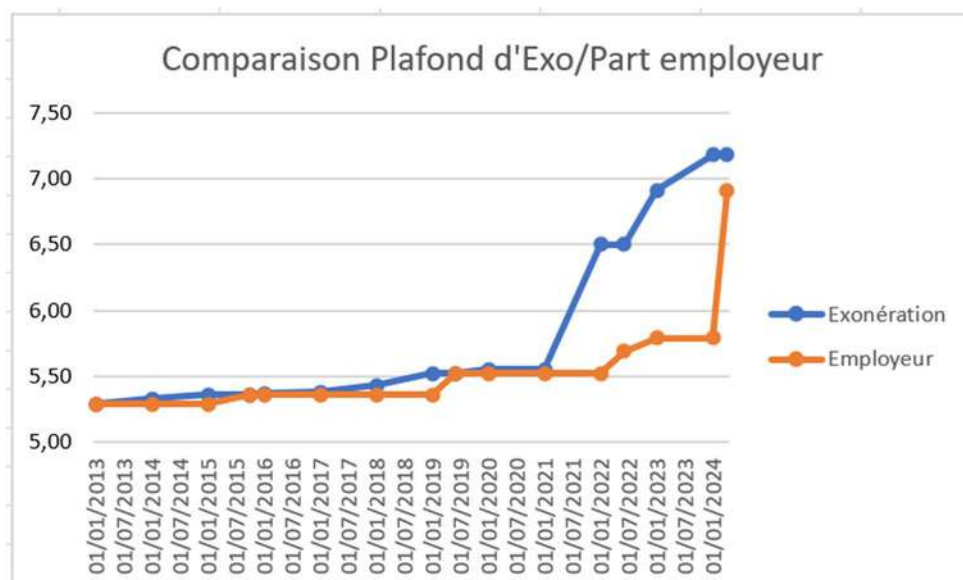


NOUS N'ACCEPTONS PAS CE **NOUVEAU REcul** !

Suite au boycott des négociations par la CGT, partie prenante de l'intersyndicale en 2023, et pour pallier son « incapacité » à faire progresser les négociations sur les salaires, l'employeur s'était engagé en octobre dernier à activer tous les autres leviers pour améliorer le pouvoir de vivre des salariés de la Sécurité sociale - dont le titre-restaurant parmi les mesures accessoires.

Historiquement, à la Sécurité sociale, les organisations syndicales doivent batailler pour l'ouverture de négociations sur le sujet. Jusqu'en mai 2022, à chaque revalorisation du titre-restaurant, la part patronale était portée au plafond de l'exonération de l'année en vigueur. A cette occasion, l'employeur a porté une première attaque à ce principe. En effet, alors que la limite d'exonération continue d'être relevée chaque année dans la même proportion que la variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac), les personnels de la Sécurité sociale n'ont pu bénéficier d'un entier rattrapage (seulement +0,17€ au lieu de +0,98€).

En novembre 2022, l'employeur fera preuve à nouveau de mesquinerie, dans un contexte pourtant fortement inflationniste, en proposant un complément de seulement 0,10€. En fera-t-il autant à l'occasion de la prétendue clause de revoyure ? Ou les personnels devront-ils attendre encore longtemps alors qu'aucune autre réunion n'est prévue au programme des négociations 2024-2026 ?



La CGT revendique que la participation de l'employeur au titre-restaurant soit revalorisée chaque année a minima dans la même proportion que la variation de l'indice des prix à la consommation, à l'instar de certains textes paramétrés (ex : primes de crèche).

Une mesquine économie de 0,27€ !

En janvier 2024, pour le retour à la table des négociations, le premier sujet porte sur le titre-restaurant : l'employeur revient sur son engagement et refuse à nouveau de porter la revalorisation de la part employeur du titre-restaurant au plafond d'exonération.

La proposition de l'employeur à 6,91€ (+1,12€ au lieu de +1,39€), dans un contexte de flambée inflationniste des produits alimentaires est incompréhensible. La CGT revendique une revalorisation a minima au plafond d'exonération en vigueur soit 7,18€.

Malheureusement certaines organisations syndicales ont précipité la conclusion des négociations en faisant savoir trop rapidement à l'employeur leur volonté de déjà signer à ce stade des négociations.

Cette régression pour l'ensemble des personnels de la Sécurité sociale ne présage rien de bon pour les prochaines négociations notamment sur les salaires.

Aujourd'hui, si nous voulons sortir de ce marasme, et obtenir de réelles avancées pour nos salaires, nous devons arrêter d'accepter les miettes de l'employeur et lutter tous ensemble.



La CGT refuse de signer tout accord régressif pour les salariés et n'a donc pas signé celui sur la revalorisation tronquée du titre-restaurant !

80E ANNIVERSAIRE DES «JOURS HEUREUX» DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE (CNR)



Ce 15 mars 2024 marque le 80ème anniversaire de l'adoption, dans la clandestinité, du programme des « Jours Heureux », fruit du travail des membres du Conseil National de la Résistance venus de divers horizons pour libérer et reconstruire la France.

Né au cœur des aspirations de « l'armée des ombres », au fil des maquis et des espérances de résistance, le programme du CNR donne à la France la couleur de la dignité. (M. Etievent)

Ces mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un système social plus juste sont le meilleur des remparts afin que la barbarie fasciste ne revienne jamais.

L'un des piliers de ce programme sera porté par Ambroise Croizat ministre du Travail et de la Sécurité sociale et mis en œuvre par des milliers de militants du PCF et de la CGT dans un pays ruiné.

« Un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».

Parallèlement les nationalisations donnent au pays la capacité à se relever de ses ruines.

Et c'est cette France ruinée qui invente une identité sociale enviée au cœur du monde moderne.

Malgré cela, dès 1946, le patronat rechigne et essaye de contourner. Cette volonté n'aura de cesse de s'accroître. Ces attaques, qu'elles viennent du patronat collaborateur d'hier ou de celui « détricoteur d'acquis » d'aujourd'hui requièrent nos mobilisations.

Des inégalités sociales inacceptables demeurent encore aujourd'hui, ensemble, nous allons nous réapproprier, améliorer, continuer, l'histoire d'un monde de progrès !

Cette nouvelle étape du plan complet de Sécurité sociale avec dans son cadre toutes les améliorations possibles comme envisagé par Ambroise Croizat, c'est le projet du « 100 % Sécu » tel que nous le portons.

« COTISER SELON SES MOYENS, RECEVOIR SELON SES BESOINS »



REDONNONS TOUT SON SENS À LA
SÉCURITÉ SOCIALE, AFIN DE LA
RESTAURER SUR SES BASES
FONDATEURICES ET INITIALES DE 1945 !

**LE 100%
SECU :**

LE DROIT À LA SANTÉ
LE DROIT À LA FAMILLE
LE DROIT À L'EMPLOI
LE DROIT À LA RETRAITE
LE DROIT À COMPENSATION
DE LA PERTE D'AUTONOMIE

LES INSTANCES EN BREF !

CSE

DU 20/02/2024

PROJET IMMOBILIER A BREST



La CNAF a retenu le projet immobilier en priorité 1 sur cette nouvelle Cog. Le choix du promoteur se fera au printemps, en fonction des différents critères définis par la direction :

- * l'accès en transports en commun
- * l'immeuble ne devra pas être situé en zone commerciale
- * le projet devra intégrer les critères liés à la superficie du bâtiment (norme : 14 m²/salarié)
- * l'accueil et le service GED devront être situés au Rdc

Le Groupe COLLIERS va accompagner la Caf dans ce projet. Un groupe de travail sera mis en place. Il sera piloté par un chargé de mission*. Un représentant de chaque organisation syndicale y sera associé.

***Création d'un poste de chargé de mission** à temps plein (candidature en interne). Son rôle sera de travailler conjointement avec le promoteur, d'assurer la liaison avec le Codirel et de dialoguer avec les équipes.

Un agent de la Caf29, dont la mission nationale syndicale prend fin au printemps, a été retenu sur ce poste jusqu'à la fin du projet.

Ce collègue n'ayant pas la connaissance des équipes ni des locaux brestois, élément qui nous semblait un pré-requis, nous avons interrogé la direction sur les qualités du profil retenu en lien avec ce poste. La direction précise qu'il est important que des gens puissent valoriser, dans l'environnement professionnel, des compétences acquises lors d'une mission syndicale. La direction répond que son obligation est de mettre à disposition des postes lorsque les missions nationales se terminent. Il ajoute qu'il a l'obligation de réintégrer ce salarié en 2024. Il précise que les compétences en termes de négociation et de communication, développées par ce collègue, au cours de la mission sont des atouts.

Développer le flex-office. L'État souhaite que l'on y intègre le développement du télétravail. Selon la direction, la prescription du flex-office est compréhensible, on ne chauffe pas des bâtiments vides. Cependant cela se prépare.

À la CGT, nous serons particulièrement impliqués sur cette question, notamment en CSE et en CSSCT, afin de s'assurer que la mise en place de cette nouvelle organisation du travail s'accompagne des outils adéquats. Il ne s'agit pas que le flex-office devienne un nouveau motif de restrictions au détriment des salariés des trois sites de la Caf du Finistère.



SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT

Les services de la Carsat devraient investir, à Quimper, le rez-de chaussée du bâtiment bleu. L'antenne retraite, à la recherche d'un nouveau local, va rejoindre le service social de la Carsat dans ce projet. Par conséquent, au total une quarantaine d'agents seront accueillis à la Caf de Quimper.

Les élus CGT se sont inquiétés de savoir comment les agents de Quimper seraient relogés : le flex-office serait-il la solution à tout ?

À notre demande, la direction a confirmé que nos salles de réunions seront dès lors à partager.

JUMELAGE AVEC LA CAF DU BAS-RHIN

Le directeur informe les élus que la Caf 29 étant en sureffectif théorique, elle a l'obligation d'accepter des missions pilotées par la Cnaf. Ce jumelage porte sur le traitement des prestations. La Caf de Strasbourg (Caf 67), qui est plus importante que la nôtre, se trouve en sous-effectif depuis plusieurs années. Il leur manque environ 15 ETPMA et sont en difficulté en matière de stock depuis la réforme d'Aide au Logement en juillet 2021. La production se fera à la Caf29 par une équipe dédiée de 10 agents Caf29 en CDD pour le moment. La vérification des dossiers sera également effectuée en interne.



LES INSTANCES EN BREF !

CSE
DU 18/03/2024

Ce mois-ci, les conditions du dialogue social n'étant pas réunies, les élus CGT ont pris le parti de ne pas s'exprimer. Pourquoi ?

Des remarques visant à limiter notre liberté de parole syndicale nous ont été faites, hors séance, par un membre de la direction, à l'issue de la réunion de CSE du 20 février. Aussi, face à une direction qui entend n'avoir devant elle que des élus conciliants, la CGT a choisi de se taire durant la séance du 18 mars 2024.

À l'issue de la réunion, la secrétaire du CSE et la déléguée syndicale CGT, ont rencontré le directeur afin de préciser les conditions du dialogue social à la Caf du Finistère.



ORIENTATIONS DE FORMATION 2025

La présentation des orientations de formations 2025 est faite sous forme de vidéo. Le but est de rendre le plan de développement des compétences plus lisible pour l'ensemble des agents.

L'une des volontés de la direction consiste à intégrer les axes sur les projets sociétaux, comme la transition écologique. Sur la question de la mobilité, la direction justifie n'avoir pas intégré cette thématique comme telle dans le plan de développement des compétences au motif qu'une action comme la quin'zen du numérique œuvre en ce sens en ce qu'elle permet de s'approprier des environnements utiles en dehors de l'organisme. Une justification un peu light au goût de la CGT.

Nous relevons, toujours avec déception, la frilosité de la direction à ré-ouvrir l'accès aux formations individuelles à la demande de l'agent.

23% des agents ayant émis un souhait de mobilité l'ont obtenue. Il s'agissait surtout de mobilité fonctionnelle.

16 collègues ont demandé des entretiens avec le service Rh en EAEA alors que plus de 100 demandes ont été formulées en dehors des EAEA. Le plus souvent les demandes concernent des reprises après des absences maladie, la conciliation des temps, l'ergonomie et les dispositifs de formation.

MOBILITÉS



BILAN EAEA



La campagne d'entretiens annuels et professionnels a débuté le 15 mars.

Des nouveautés sur l'outil SI-Talents ont été présentés aux managers :

- Convocation possible de l'agent via SI-Talents
- Auto-évaluation de l'agent en amont de l'entretien sans consultation possible par le manager
- Ensemble des compétences des nouveaux référentiels à vérifier
- Items concernant l'environnement de travail à compléter dans l'optique du Barème Social Institutionnel à venir.

Une nouvelle dynamique est également mise en œuvre en 2024 s'agissant de la possibilité de faire intervenir une autre personne que son cadre dans l'EAEA. Exemple : la situation des maîtres du jeu dans le cadre de la mission CPOG.

Enfin, l'outil permet dorénavant de réaliser des points intermédiaires par le biais de la conversation continue.

Le service RH s'interroge sur la possibilité de présenter ces nouvelles dispositions aux agents.



BONUS

CAF DU FINISTÈRE

PROFITEZ DE TOUS CES AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI !



Vie ma vie

UN JOUR DE TON CHOIX

—
Présente ce bon à un agent de direction et accompagne-le pour une journée inoubliable à ton poste de travail.

100%

UN SAMEDI AU CHOIX

—
Présente ce bon à ta direction et tu seras rémunéré·e·s à 100% dès la première heure d'heures supplémentaires*.

**Pour ton pouvoir d'achat, mieux vaut défendre une augmentation de salaire !*

Une vie EXTRA-pro !

VALABLE À PARTIR DE MAINTENANT

—
Présente ce bon à ta hiérarchie et tu pourras expérimenter la semaine de 4 jours... à 32h sans perte de salaire !

Parking

QUAND TU GALÈRES À TE GARER

—
Présente ce bon à ta direction et tu auras le privilège d'occuper sa place réservée.

1 rue Portzmoguer, 29200 BREST

BOÎTE À IDÉES

Comme toujours, la boîte à idées est ouverte à vos revendications, à vos remarques et à vos suggestions.

Écrivez-nous de manière anonyme :

<https://forms.office.com/r/EPshT9hGB3>



**À BIENTÔT POUR UN
PROCHAIN NUMÉRO**